

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Commune : SOLIGNAC

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 087-218719201-20260430-2026DE019-BF

Délibération n°
EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU C
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance ordinaire du 30 avril 2026

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la mairie de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane THEILLET, Maire.

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	17
Votants	19

Date de convocation
24/04/2026

Date d'affichage
24/04/2026

Présents :

Mmes E.BETTE, B.CACOYE, R.CASTERA, M.COMES, AP.HEYRAUD, H.LALLET, B.LE BOUCHER, S.MOKEDDEM, C.PREVOST
MM L.BALLET, D.CHANTEREAU, E.LOURME, M.PENICAUD, X.PENOT, A.PORTHEAULT, E.PREVOST, S.THEILLET

Absents et excusés :

M.CITHAREL a donné procuration à Mme LALLET
M.SIBERT a donné procuration à M. CCHANTEREAU

Mme Béatrice CACOYE a été élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES PAR LA COMMUNE : PARTICIPATION CONSTRUCTION SDIS NEXON

Vu le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015, qui dispose que les collectivités territoriales sont autorisées depuis le 1^{er} janvier 2016 à mettre en place la neutralisation (totale ou partielle) des amortissements réalisés sur les subventions d'équipement versées.

Il s'agit de subventions versées par la Commune et comptabilisées au compte budgétaire 2041482 dans le cadre de **la construction d'un nouveau Centre de secours sur la commune de NEXON.**

Conformément à la délibération du conseil municipal de Solignac en date du 13/03/2024, il est précisé que le fonds de concours sera versé en deux fois par la commune sur deux années consécutives.

Cette neutralisation se traduira par la passation comptable d'écritures d'ordre budgétaire après l'inscription des crédits nécessaires aux budgets 2026 et 2027 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	040 -198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées »	040 - 2804412 « subventions d'équipement en nature aux organismes publics pour bâtiments ou installations ».
MONTANT	+ 4548.50	- 4548.50
FONCTIONNEMENT	042 - 6811 « dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles »	042 - 77681 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées »
MONTANT	+ 4548.50	- 4548.50

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE de neutraliser sur les années 2025 et 2026 les amortissements des subventions d'équipement versées dans le cadre de **la construction d'un nouveau Centre de secours sur la commune de NEXON**, pour un montant de : **4548.50 €** en 2026 et **4548.50 €** en 2027.

Le Conseil Municipal, a délibéré :
Par 19 voix pour, 0 contre, 0
abstention

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 087-218719201-20260430-2026DE019-BF



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Stéphane THEILLET

Certifié exécutoire par Stéphane
THEILLET, Le Maire
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le 04/05/2026
Et la publication le 05/05/2026

